

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi douze avril deux mille seize à vingt heures, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.
Etaient présents : tous les membres, à l'exception de Mme Blandine LE PAPE, qui donne procuration à M. Christian JOLIVET et de Mme Anne-France GAUDIOSO, excusée.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15.

M. Jérôme LE GOFF est désigné secrétaire de séance.
Date de la convocation : 07 avril 2016

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 février 2016

M. Jean-Luc CROCQ fait lecture du compte-rendu de la dernière séance, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire explique qu'une augmentation des taux est nécessaire au maintien des dotations de l'Etat. Il est donc proposé de majorer les taxes de 1%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, l'augmentation des taux des 3 taxes :

- taxe d'habitation : 19,38 %
- taxe sur les propriétés bâties : 22,75 %
- taxe sur les propriétés non bâties : 53,79 %.

3. Révision des loyers de la Maison Médicale

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer l'augmentation des loyers telle qu'elle était prévue dans le contrat de location à partir du 1^{er} mai 2016, sans effet rétroactif.

4. Renégociation d'un emprunt pour le lotissement Park Ar Steir

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de regrouper le solde de l'emprunt de 310.000€ et l'emprunt de 100.000€ en contractant un seul prêt de 245.000€, à un taux de 1,9%, sur 12 ans, auprès du Crédit Agricole.

5. Affectation d'exploitation des résultats 2015 et vote des budgets communaux

Le Conseil valide à l'unanimité les différents budgets primitifs proposés par Monsieur le Maire et les affectations de résultat suivantes :

❖ Maison Médicale

- Article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 5 810,40 €
- Chapitre 001 (solde d'exécution négatif reporté) : - 7 168,12 €.

❖ Lotissement Park Ar Groas 2 (renommé Park an Avel)

La délibération du 26/02/2016 est corrigée :

Le résultat du compte administratif 2015 du Lotissement Park Ar Groas 2 s'établit comme suit :

- Fonctionnement : Déficit cumulé de 30 000 €.
- Investissement : Excédent cumulé : 30 000 €.

L'affectation des résultats au budget primitif 2016 de Park ar Groas 2 s'effectue de la façon suivante :

- Chapitre 002 (résultat reporté - dépenses) : 30 000 €
- Chapitre 001 (solde d'exécution positif reporté) : 30 000 €.

❖ Lotissement de Park Ar Steir (Il n'y a pas de reprise d'affectation de résultat).

❖ Commune

- au 002 (excédent de fonctionnement reporté) : + 41 328,67 €
- au 001 (solde d'exécution positif reporté) : + 39 931,96 €.

6. Carrière LE ROUX

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'entreprise LE ROUX souhaite relancer prochainement l'exploitation de la carrière de Pellay, afin de fournir à ses clients un matériau de remblai de qualité satisfaisante dont elle ne dispose pas ou peu dans ses autres sites d'extraction.

La carrière de Pellay ne fait plus l'objet d'aucun usage depuis le 8 décembre 2003. Pour relancer l'exploitation, l'entreprise LE ROUX doit déposer en Préfecture un dossier de création de carrière, incluant un projet de remise en état du site en fin d'exploitation.

Monsieur le Maire présente aux élus le projet de remise en état, qui lui a été proposé afin de connaître leur avis. Il précise que ce projet ne présage pas de l'issue finale du dossier de création de carrière.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité favorable au projet de remise en état proposé et autorise le Maire à le signer.

Néanmoins, le Conseil tient à préciser qu'il ne valide aujourd'hui aucunement le projet de création de carrière.

7. Reconduction du contrat ANSAMBLE

Point reporté au prochain Conseil en l'absence de proposition de contrat.

8. Reconduction du contrat de transport avec les taxis BILLON

Depuis la rentrée scolaire 2014-2015, la Commune a signé un contrat avec les Taxis BILLON de Pouldergat pour emmener les enfants inscrits le mercredi midi au centre de loisirs de Pouldergat, puis en 2015 à celui de Landudec.

8 enfants étaient inscrits mais seuls 4 utilisent ce service. Pour rappel, les parents paient une participation de 2€/enfant/transport, la commune paie le complément.

Au vu du nombre d'enfants utilisant réellement ce service, la part communale est bien trop importante.

Les contrats seront revus et un questionnaire proposé aux parents de l'école afin de prévoir la fréquentation de l'année scolaire 2016-2017 et le coût qui devra être supporté par la Commune.

Ce point sera étudié lors du prochain Conseil, mais toute suggestion est bienvenue.

9. Validation des tarifs de location proposés par Landudec dans le cadre de la mutualisation

➤ Solde des travaux réalisés : Le Conseil valide à l'unanimité la participation de Guiler à hauteur de 378€ pour les 3 tontes du terrain de football.

La Commune fournira à Landudec les 3 bidons de peinture qui lui ont été avancés.

➤ Prêt de matériel et des moyens humains : Le Conseil valide à l'unanimité les tarifs proposés et les conditions de prêt.

10. Questions diverses

- Chemin de Kergaradec ar Gorré : Le Conseil Municipal maintient son refus d'intégrer dans le domaine public communal le chemin privé contournant la ferme de Monsieur HENAFF au lieu-dit Kergaradec ar Gorré. Le devis de la C.C.H.P.B. concernant les travaux à réaliser est de 7.362€ T.T.C.. Pour rappel, le Conseil Municipal avait émis un 1^{er} refus lors de sa séance du 17/03/2014 considérant que cette intégration engendrerait des frais importants pour la commune sans aucune plus-value pour les administrés.

- Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 2 juin 2016, à 20h.

- L'Association des Maires Ruraux du Finistère (AMR29) s'oppose fermement à la suppression totale des aides départementales à l'entretien de la voirie pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Une pétition est mise à disposition en Mairie.

La séance est levée à 22h30.

Vu, le Maire
Christian JOLIVET